

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT CERTAINES DISPOSITIONS  
APPLICABLES AUX DÔMES ET CONTENEURS, AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

---

**1. Adoption du projet de règlement**

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 août 2024, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 6-1-89 (2024) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant certaines dispositions applicables aux dômes et conteneurs ».

**2. Objet du projet de règlement**

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser, dans le cas d'un écocentre, l'usage de conteneurs pour l'entreposage des matériaux et l'utilisation d'une roulotte de chantier comme bâtiment principal. Le règlement vise aussi à permettre, à titre de bâtiment accessoire à un usage principal, l'utilisation d'un dôme recouvert de toile pour l'entreposage de granulats bitumineux recyclés. Les dispositions contenues dans ce projet de règlement ne sont pas assujetties à l'approbation des personnes habiles à voter.

**3. Assemblée publique de consultation**

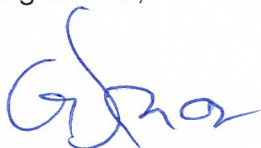
Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 9 septembre 2024 à 19 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 150, rue Child à Coaticook**. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

**4. Consultation du projet de règlement**

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (819) 849-2721 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Coaticook ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'août 2024.

La greffière,



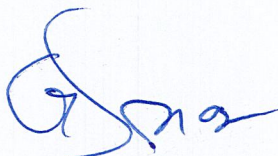
Geneviève Dupras

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 14 août 2024 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 14 août 2024.

Donné à Coaticook, ce 14 août 2024.

La greffière,



Geneviève Dupras